

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : VINGT-SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX
(27 avril 2026)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal d'installation s'est réuni le vingt-sept avril deux mille vingt-six à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

**Affectation des
résultats
2025**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, COCHET Grégory, MARTINS Chanel, DUVERNAY Florian, THOMAS Marie-Thérèse, BRASSEUR Loïc, MONNERY Maguy, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Païline, BESSON Françoise, BOSSARD, Angélique, CASTEIL Katia (arrivée à 18h41), CORTAMBERT Agnès, DA CUNHA Julie (arrivée à 18h43), DEVOUCOUX Jean-François, DE WITTE Pierre, DUVAL Philippe, GERMAIN Annabelle, MÉTIVIER Guillaume, RENAUD Sylvain, TREMEAU Gaël, VERCHÈRE David, VINCENT Benoît.

Etaient excusés : CHEVALIER Lola est excusée et donne pouvoir à BUHOT Patrick, MANCIAT Quentin est excusé et donne pouvoir à DUVERNAY Florian, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie.

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
26

Suffrages exprimés :
29

Le Conseil a été
convoqué le :
14 avril 2026

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 28 avril 2026

Rapporteur : Christine ROBIN

EXPOSE

Conformément à l'article L.1612-32 du code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat. Lorsque le compte financier unique ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte financier unique est repris à cette section sauf si le conseil municipal en décide autrement.

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Après constatation du résultat de fonctionnement au compte financier unique, le conseil municipal doit affecter celui-ci en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- Pour le solde et selon la décision du conseil municipal, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves.

Quant au solde d'exécution de l'investissement, il fait l'objet d'un simple report quel qu'en soit le sens (excédentaire ou déficitaire).

BUDGET PRINCIPAL

Le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025 se présente comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Recettes réalisées N		9 706 575,97 €
Dépenses réalisées N		8 867 206,44 €
Résultat de l'exercice	Excédent	839 369,53 €
Résultats antérieurs reportés	Excédent	2 715 201,42 €
Résultat de clôture à affecter	Excédent	3 554 570,95 €

Besoin de financement de la section d'investissement		
Recettes réalisées N		4 893 356,44 €
Dépenses réalisées N		7 140 062,27 €
Résultat de l'exercice	Déficit	-2 246 705,83 €
Résultats antérieurs reportés	Excédent	640 259,71 €
Résultat de clôture à affecter	Déficit	-1 606 446,12 €
Solde des restes à réaliser	Excédent	798 828,50 €
Besoin de financement de la section d'investissement		-807 617,62 €

Les résultats sont affectés et repris au budget primitif 2026 comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement		3 554 570,95 €
En couverture du besoin de financement de la section d'investissement	R1068	807 617,62 €
En dotation complémentaire en réserve	R1068	192 382,38 €
total affecté en réserve	R1068	1 000 000,00 €
En excédent reporté de la section de fonctionnement	R002	2 554 570,95 €

Affectation du résultat d'investissement		-1 606 446,12 €
En solde d'exécution reporté en dépenses	D001	-1 606 446,12 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats proposés.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-32,
VU l'avis favorable de la commission unique du 08 avril 2026,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats proposée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

